

DÉLIBÉRATION N°DL20220023 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE – CONVENTION POUR L'IMPLANTATION
D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR DES OUVRAGES COMMUNAUX**

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Dans le cadre du déploiement du réseau bas débit (LORA) du SIEL Territoire d'Energie Loire (SIEL TE Loire), la ville de Saint-Chamond a approuvé, par délibération en date du 25 janvier 2021 (N° DL20210021), un projet de convention pour l'installation d'équipements techniques sur des bâtiments communaux.

Au cours de l'année 2021, les études de faisabilité techniques ont été conduites sur les 16 bâtiments communaux pré-identifiés. Seuls 14 bâtiments pourront bénéficier de ces équipements, deux d'entre eux n'étant en effet pas techniquement équipables. Il s'agit des bâtiments suivants :

- HOTEL DE VILLE
- HOTEL DIEU
- CTM
- CENTRE HORTICOLE
- MEDIATHEQUE Louise Labé
- COMPLEXE SPORTIF ROGER COUDERC
- HALLE DES SPORTS BOULLOCHE
- STADE DU BERRY
- MAISON DE QUARTIER OCHARRA
- EGLISE NOTRE DAME
- EGLISE DE SAINT-JULIEN
- EGLISE DE CHAVANNE
- EGLISE D'IZIEUX
- EGLISE DE SAINT-MARTIN.

De plus, le projet de convention initiale a été modifié, complété par deux articles précisant la durée et les modalités de dénonciation et de résiliation.

En raison de ces modifications, il est proposé au conseil municipal d'approver une nouvelle convention type qui se substituera à celle approuvée le 25 janvier 2021, pour l'installation d'équipements techniques sur les 14 bâtiments communaux retenus ; cette convention type sera personnalisée pour chaque site au moment de la signature des conventions correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention type pour l'installation des équipements techniques sur les bâtiments communaux identifiés, nécessaire au déploiement d'un réseau bas débit par le SIEL Territoire d'Energie Loire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes à chaque site et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD